Saint-Brévin : face à l'abandon de l'État, le maire amer

Publication : jeudi 18 mai 2023 16:05

Libération, 18 mai 2023

SAINT-BREVIN

Face à l'«abandon» de l'Etat, le maire amer

Auditionné au Sénat et reçu par Matignon mercredi, l'édile démissionnaire de Saint-Brevin, Yannick Morez, a accablé les autorités, alertées à plusieurs reprises des menaces de l'extrême droite qui pesaient sur lui.

Par **VICTOR BOITEAU**
Photo **ALBERT FACELLY**

La mêlée sa décision avec *son épouse et ses enfants*». A 62 ans, le maire de Saint-Brevin-les-Pins, Yannick Morez, poussé à la démission après des mois de harcèlement par l'extrême droite en raison d'un projet d'accueil de migrants sur la commune, ne reviendra *pas en arrière*. «*C'est la fin de ma carrière politique*», a-t-il confirmé mercredi à la sortie de Matignon, où il était reçu par Elisabeth Borne: politesse d'un Etat qu'il accuse toujours de l'avoir laissé à son sort. La décision a été «*difficile à prendre*», a encore confié le maire démissionnaire à la sortie de son audition au Sénat. L'exécutif nourrissait manifestement l'espoir de le faire changer d'avis: Elisabeth Borne dimanche et le ministre des Collectivités, Dominique Faure, mercredi, ont esquissé un mea culpa. La Première ministre a aussi demandé au préfet de Loire-Atlantique de ne pas accepter la démission de l'élu avant sa visite à Matignon. En vain. A la sortie de son audition au Sénat, devant les caméras, Yannick Morez a dit renoncer définitivement à «*abandonner de l'Etat*» qui, depuis plusieurs années, la sortie de son audition au Sénat. L'exécutif nourrissait manifestement l'espoir de le faire changer d'avis: Elisabeth Borne dimanche et le ministre des Collectivités, Dominique Faure, mercredi, ont esquissé un mea culpa. La Première ministre a aussi demandé au préfet de Loire-Atlantique de ne pas accepter

La Première ministre, Elisabeth Borne, et le maire démissionnaire de Saint-Brevin-les-Pins

des premiers migrants dans la station balnéaire de Loire-Atlantique. «*Tout se passait bien*», rapporte Yannick Morez. Le 12 mars 2021, le sous-préfet du département l'informe que le centre où logent jusqu'alors les migrants doit devenir un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). «*La première difficulté dans ce Cada, soulève* Yannick Morez, *c'est que l'Etat et ses représentants ne souhaitaient pas informer les habitants. Ils ont laissé la municipalité s'en charger.*» Certains riverains commentent le site mitoyen pour le nouveau centre, à proximité d'une école. Mi-octobre 2022, une première manifestation rassemble une quarantaine de personnes hostiles au projet. «*Avec la majorité provient de l'extérieur de la commune*», selon le maire. Sur les réseaux sociaux, la haine s'emballe. Des intimidations et tailles de cet «*abandon*». L'histoire débute en 2016, après le démantèlement de la «jungle de Calais» et l'accueil aux anciens *est dit une véritable catastrophe*, poursuit-il en établissant le parallèle avec l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty, en octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), consécutif à une fausse rumeur diffusée en ligne. *Des personnes attisent la haine en permanence et on se retrouve complètement démunis.*»

TRACTS «IGNOBLES»

Alertes, les autorités ne minimisent pas. Unique motif invoqué, selon le maire: la «*liberté d'expression*». A Saint-Brevin, la tension s'accroît, alimentée par l'extrême droite et les partisans d'Eric Zemmour. Dans sa boîte aux lettres, Yannick Morez découvre des tracts «*ignobles*», comme ces photos d'un gamin de 10 ans mêlé en 2004 dans la ville et retrouvé mort à Guérande: «*Voilà ce qu'il risque de se passer à Saint-Brevin avec 120 migrants*». Et il sur l'un d'eux. Le 23 janvier 2023, il alerte le préfet, par courrier, de l'ensemble des menaces reçues. Il affirme n'avoir reçu aucune réponse. Selon lui, les menaces ont clairement été «*minimisées*» par les autorités. «*On n'est retrouvés démunis, seuls, abandonnés par les services de l'Etat.*»

Vlan, l'exécutif a enquêté une reconnaissance de faute. «*Si nous avons été insuffisamment réactifs, nous allons demander une mobilisation pour protéger les élus face à la montée des violences*», a déclaré la Première ministre, Elisabeth Borne, dans le *Journal du dimanche* ce week-end. «*On va étendre ce que nous allez nous dire, de notre perception, de cette réaction perçue par vous*», a également répondu aux sénateurs, ce mercredi, la ministre des Collectivités territoriales, Dominique Faure, qui a présenté le même jour un plan d'action contre les violences visant les élus.

Le maire dit n'avoir pas pu davantage compter sur le soutien de l'autorité judiciaire. Un courrier envoyé au

(Loire-Atlantique), Yannick Morez, à Matignon mercredi.

procureur de la République, le 15 février, est resté lettre morte. Jusqu'à l'incendie de ses véhicules et de son domicile, le 22 mars. «*Tout était en train de brûler*», revoit le maire, alerté à l'aube par des riverains. Quatre jours plus tôt, en marge d'une commémoration, Yannick Morez avait été vivement interpellé par des membres du collectif hostiles au projet. «*On va vous raccompagner jusqu'à votre véhicule*», lui lance alors l'un d'eux. Rien, pourtant, ne bouge. Le courrier envoyé au chef de l'Etat après l'incendie? Dans sa réponse, une dizaine de jours plus tard, Emmanuel Macron «*ne répond pas aux questions de mon courrier, sur le fait qu'il n'y a pas eu de soutien de l'Etat*». «C'est désolé Yannick Morez devant les sénateurs. La demande de protection envoyée adressée au préfet le 7 avril, alors qu'une manifestation est prévue à la fin du mois? «*La veille de la manifestation, le sous-préfet affirme que l'évaluation des risques est toujours en cours.*»

«LÂCHETÉS»

Des sénateurs, le maire démissionnaire a reçu un soutien sonnéme. «*Tout cet est scandaleux de bout en bout*», charge Philippe Bas, sénateur LR de la Manche et ancien secrétaire général de l'Elysée. «*C'est une succession d'abandons dont vous avez été victime, une somme de lâcheties*», lui adresse encore Hussein Bourgi, sénateur socialiste de l'Hérault, qui réclame le lynchage des autorités de l'Etat dans le département. «*Ce qui est devenu inacceptable*, ajoute Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, *c'est que face à la question du droit d'asile, il y a un racisme banal qui se développe à très grande rapidité. C'est une honte pour la France.*»

L'exécutif déploie ses aides contre les violences sur les élus

Sanctions pénales, «pack sécurité», fichier de recensement... L'exécutif, accusé de ne pas avoir assez protégé le maire de Saint-Brevin, a présenté mercredi un «plan d'action» pour accélérer la réponse des forces de l'ordre.

Accusé d'avoir négligé les alertes du maire de Saint-Brevin, que les menaces de l'extrême droite ont poussé à la démission, le gouvernement dégaine un «plan d'action». La ministre chargée des Collectivités territoriales, Dominique Faure, a présenté mercredi une série de mesures contre les violences faites aux élus.

Annoncé il y a plusieurs semaines, et dédié opérationnel, un «centre d'analyse» rattaché au ministère de l'Intérieur et animé par une quinzaine de personnes doit «*permettre de compiler les données disponibles* sur le phénomène, pour coordonner l'effort des forces de sécurité et «*adapter en temps réel*» la réponse à ces violences. Sur le plan opérationnel, un dispositif dit «pack sécurité» sera mis à la disposition des élus. Il reposera sur «*un réseau de plus de 3 400 "référents atteintes aux élus" dans tous les commissariats et gendarmeries*», explique le ministère. Ces agents doivent être les «*guetts d'entrée des élus pour libérer la parole et faciliter le lien avec les forces de l'ordre*».

Sanctions. Les élus victimes de violences ou de menaces seront par ailleurs répertoriés dans un fichier, censé rendre leurs demandes prioritaires pour décloncher plus rapidement des opérations de protection, notamment de leurs domiciles et leurs mairies. En cas de dépôt de plainte, celui-ci pourra aussi s'effectuer dans l'un de ces deux lieux. Et la plateforme Pharos, qui surveille les activités illicites en ligne, sera mobilisée sur les «contenus haineux» visant les élus.

«*Dans les prochaines mois*», enfin, le gouvernement souhaite renforcer les sanctions pénales contre les auteurs de violences contre les élus. Le but est de les aligner sur le régime des violences contre les forces de l'ordre. Promulguée en janvier 2022, la loi «*responsabilité pénale et sécurité intérieure*» prévoit pour ces faits des peines de cinq à dix ans de prison et de 75 000 à 150 000 euros d'amende. En faire autant pour les élus? C'est la reprise d'une mesure qui figurait déjà dans le dernier projet de loi d'orientation du ministère de l'Intérieur. Elle avait alors été recalée par le Conseil constitutionnel, qui l'a jugée trop «lointaine de l'objet du texte, sans interdire toutefois d'y revenir par un autre moyen. Depuis 2023, la loi donne aussi la possibilité aux associations d'élus, aux collectivités locales, au Sénat, à l'Assemblée nationale et au Parlement européen de se porter partie «civile» afin d'accompagner les élus victimes d'agression ou leurs proches, pour une liste élargie de crimes et délits.

Phénomène en hausse. Le cas du maire de Saint-Brevin cas s'ajoute à celui d'autres élus ayant récemment fait état de menaces ou de violences physiques: sabotage des freins de la voiture de la maire de Pleugueneuc (Côtes-d'Armor); harcèlement du maire de Serran (Seine-Saint-Denis) et de sa famille par un corbeau; tirs de chevrotine sur la mairie de Longeville-sur-Mer (Vendée)... Selon le ministère de l'Intérieur, les faits de violence physique ou verbale contre les élus ont augmenté de 32 % en 2022 – encore ne s'agit-il que des 2 265 faits ayant donné lieu à une plainte ou un signalement. Le phénomène était déjà en hausse l'année précédente. Selon un sondage réalisé fin 2022 par l'Association des maires de France auprès de 3696 élus, 63% déclaraient avoir été victimes d'incivilités, 37% d'insultes, 63% de menaces verbales ou écrites. A l'été 2019, la mort accidentelle du maire de Signes (Var), percuté par une camionnette alors qu'il s'opposait à un dépôt illégal de gravats, avait marqué les esprits et libéré la parole de nombreux élus sur la montée des violences à leur encontre. Dans une présentation du plan à la presse, mercredi, l'équipe de Dominique Faure a distingué quatre des principaux motifs de violence contre les élus en fonction de leurs motifs: intervention du maire pour faire cesser un trouble à l'ordre public; opposition à un projet local; hostilités personnalisées; et violences politiques «*issues des extrêmes*». Des observateurs ont précisément critiqué le gouvernement qui a mis tache le cas du maire de Saint-Brevin à cette montée générale des violences contre les élus sans reconnaître la nature spécifique de l'affaire: un harcèlement de nature politique, selon un modèle déjà éprouvé dans la commune frontisme de Calais, et que l'extrême droite se propose de reproduire dans d'autres communes envisageant d'accueillir des migrants.

DOMINIQUE ALBERTINI *et* **V. Bo.**

Libération ABONNEZ-VOUS
Offre intégrale par mois 34,90€
Au lieu de 48€ dans Libération et 42,90€ au prix de vente en kiosque. Offre à durée limitée, sans engagement valable jusqu'au 31.12.2023
S'ABONNER À LIBÉRATION EN CONTACTANT LE 01 55 56 71 40 OU SUR ABO.LIBERATION.FR

Phoca PDF